



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 06/2023

Plan énergie et climat communal



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Comme annoncé dans la communication 05/2021, la Municipalité a initié la réalisation d'un plan énergie et climat communal (PECC) sur la base du modèle prévu par le Canton de Vaud. Accompagnée par un bureau mandataire sur une durée de 4 ans, elle a eu comme buts de réaliser un document opérationnel pouvant être rapidement efficace. Un état des lieux de la situation communale a été réalisé et présenté. Il a permis de fixer des objectifs pour 2030 et de mettre en place un plan d'actions. Ce dernier est constitué d'une quarantaine de fiches thématiques dont les réalisations s'étendent de 2023 à 2026. Ces dernières ont été choisies et développées avec une forte implication de l'administration communale, que ce soit au moment du choix des sujets ou de l'élaboration des propositions d'actions liées. Ceci afin de maximiser les chances de réalisation à terme.

État des lieux

Réalisé courant 2022, l'état des lieux comprend deux volets : un profil climatique et un profil énergétique.

Le profil climatique comprend une analyse de postes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et des principaux enjeux d'adaptation au changement climatique sur le territoire communal. La première analyse montre que les émissions de GES à Bourg-en-Lavaux sont très proches de la moyenne suisse (15 tonnes CO₂eq./an/personne), qu'elles sont en majorité indirectes (pas émises directement sur le territoire communal) et qu'elles sont dues à 90% à la consommation, la mobilité et l'énergie. Le bilan de l'administration communale a été effectué de façon séparée, même s'il est marginal au regard du bilan global de la commune. Il montre que l'énergie et la construction représentent plus du 90% des émissions. Les principaux changements climatiques attendus d'ici 2060 sont une hausse du nombre de journées tropicales et une augmentation des épisodes de fortes précipitations. D'autres facteurs sont décrits plus en détail dans le rapport avec les effets attendus sur la population.

Basé sur des données cantonales, le profil énergétique de la commune montre que, d'une part, près de 80% des bâtiments doivent être assainis (10% ont moins de 25 ans et 10% ont été assainis), et d'autre part 85% du chauffage se fait par des énergies fossiles ou de l'électricité directe. Enfin, la consommation d'électricité est d'environ 2'000 kWh/an/habitant-e, ce qui est bas au regard de la moyenne cantonale (presque 5'000).

Objectifs 2030 et plan d'actions

Les objectifs du PECC sont formulés à l'horizon 2030 et couvrent trois domaines : sensibilisation de la population, adaptation au changement climatique et réduction des émissions de GES. L'énergie et la mobilité ont des parts importantes, de même que la viticulture et la biodiversité. Pour les atteindre, le plan d'actions en une quarantaine de fiches que la Municipalité s'engage à mettre en œuvre est détaillé dans le rapport.

Chaque fiche est composée d'un descriptif, d'une proposition de mise en œuvre, de liens internet vers des ressources cantonales, fédérales ou autres, le coût estimé de réalisation, la ou les personnes responsables, les besoins en mandataires externes, l'année d'exécution, le degré de participation de la population, les critères de réussite du projet et les autres fiches en lien avec l'action. Précis et détaillé, ce système permet de se mettre au travail relativement rapidement en cernant les enjeux principaux d'une action. Comme précisé plus haut, la rédaction de ce PECC a été pensée avant tout comme un outil fonctionnel.

Un suivi bisannuel est prévu auprès des services et de la Municipalité pour s'assurer que les actions sont en cours de réalisation et pour aider les porteuses et porteurs de projet à les concrétiser.

Coûts et communication

Les coûts d'accompagnement par le bureau mandataire s'élèvent à CHF 25'000.- répartis sur 4 ans, subventionnés à 50% par le Canton. Les coûts de chaque action individuelle ont été estimés dans les fiches lorsque leur évaluation était pertinente.

Le rapport est publié sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://b-e-l.ch/fr/officiel/projets/plan-energie-et-climat-communal>. Une information résumée à destination de la population accompagnera celui-ci. Une présentation du PECC est déjà prévue dans certains services, notamment la voirie.

Conclusion

Ce PECC a été soumis au Canton pour relecture, ce dernier ayant souligné la qualité du document et les belles ambitions de la Commune. La Municipalité dispose ainsi d'un outil simple, utilisable et créé en concertation avec l'administration et la population. Elle se réjouit de sa mise en œuvre qui répond fortement à plusieurs axes de son programme de législature.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 juin 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Annexe : document et annexes disponibles sur le site internet de la Commune : <https://www.b-e-l.ch/fr/officiel/projets/plan-%C3%A9nergie-et-climat-communal>